Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

# Communiqué en date du 30 NOVEMBRE 2018 TELETHON 2018

Je me permets d'attirer votre attention sur les actions organisées en faveur du Téléthon.

#### **VENDREDI 7 DECEMBRE 2018**

- \*Nouvelle formule: balade familiale nocturne Interthon (6 villages).
- \*Départ à 19h00 de la salle des fêtes de Pierre-la-Treiche
- \*Arrivée de tous les marcheurs vers 20h00 à la salle des fêtes de Pierre-la-Treiche pour une collation autour d'un verre de l'amitié puis pour partager si vous le souhaitez un repas tiré du sac.

## <u>SAMEDI 08 DECEMBRE – SALLE MAURICE BOUCHOT</u> <u>Diverses activités de 10h30 à 19h30</u> (NON STOP)

- Boutique Téléthon: porte-clés, balle magique, stylos, bougies, etc.
- <u>Restauration</u>: Croque-monsieur, pizza, gaufres, crêpes, vin chaud, café... à emporter ou sur place.
- Jeux, enveloppes surprises (nombreux lots à gagner)
- <u>Collecte des dons</u> : un point don sur place et passage des organisateurs et bénévoles au porte à porte munis d'une carte officielle.

#### NE JETEZ PAS VOS PILES!

Venez déposer en Mairie <u>jusqu'au 14 décembre 2018</u> vos piles usagées pour qu'elles soient transformées en dons pour le Téléthon.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Marie-Claude PAXION au 06.89.53.63.34.

Soyons généreux!

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

#### Communiqué en date du 30 NOVEMBRE 2018

#### FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année :

#### Du Lundi 24 DECEMBRE 2018 au Lundi 31 DECEMBRE 2018 INCLUS

Réouverture de la Mairie au public : le VENDREDI 04 JANVIER 2019

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au Maire ou à ses adjoints.

### <mark>Rappel</mark> :

#### **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Les inscriptions sur la liste électorale sont reçues en Mairie : du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE 2018.

La mairie étant fermée du 24 au 31 décembre 2018, les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie <u>jusqu'au VENDREDI 21</u> <u>DECEMBRE 2018</u>.

Merci de votre compréhension.

<u>Sont concernés</u>: les nouveaux habitants, les personnes non inscrites et les jeunes gens atteignant leurs 18 ans au 28 février 2019 (s'ils n'ont pas déjà été inscrits d'office).

Se présenter en Mairie muni du livret de famille ou carte d'identité et justificatif de domicile.

Le Maire E. PAYEUR